

Week-End à la carte et régional de pétanque dans le Puy-de-Dôme



ECOLOGE - CAMPING - LOISIRS

Domaine
MASSIF DU SANCY *du Lac*



du 26 au 28 juin 2015

Ce Week-End à la carte est réservé à tous les
adhérents de la REGION AUVERGNE
et leurs familles.

Il a lieu les 26, 27 et 28 juin 2015
au Domaine du Lac Chambon à MUROL

L'URASCE AUVERGNE et l'ASCEE 63 sont heureux de vous accueillir
au DOMAINE DU LAC CHAMBON à MUROL pour participer au week-
end à la carte et au challenge régional de pétanque.

Pour ceux qui ne pratiquent pas la pétanque, diverses activités vous sont
proposées comme :

Samedi matin : Visite GAEC de l'oiseau, pédalo sur le lac, piscine.

Samedi après-midi : Randonnée pédestre, mini golf, piscine.

Dimanche matin : Visite du château de Murol.

Nous serions très honorés de votre présence

LE DOMAINE DU LAC CHAMBON

Le DOMAINE DU LAC CHAMBON est situé à MUROL dans le Puy-de-Dôme, au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et du Massif du Sancy, dans un cadre naturel protégé. Offrant une vue exceptionnelle sur le Lac et la Vallée de Chaudefour, le Domaine par son accès direct à la plage, sa base de loisirs et son environnement permettent de nombreuses activités de pleine nature.

Un sentier aménagé et accessible à tous permet de faire le tour du lac (3,5 km). Une partie de la promenade a été aménagée avec des passages en pilotis pour traverser les zones humides.

Vous serez hébergés dans des cottages fonctionnels et ergonomiques avec leurs lignes design et épurées, les cottages sont des habitats touristiques d'un nouveau genre alliant éco-tourisme et haut niveau de confort.

Eco-conçus, tout a été pensé et réfléchi : ampoule LED, électroménager de classe A+, isolation thermique et phonique, matelas au revêtement écologique.

De plus, une attention particulière a été apportée pour l'ambiance intérieure : option loft zen avec de larges espaces ouverts sur l'extérieur et la nature pour vivre en toute liberté et convivialité.

Enfin, le bardage bois permet une parfaite intégration paysagère et un dépaysement garanti.

Les cottages (37 m² et terrasse podium de 18 m²) pour 4/6 personnes (draps et serviettes non fournis)

- Cuisine équipée (plaques 4 feux gaz, frigo/congélateur, micro-onde-grill lave-vaisselle ...)
- 2 Chambres avec 2 salles de bain dédiées + 2 WC (4 lits de 90)
- 1 télévision dans le séjour
- Couchage supplémentaire (canapé lit) 2 places dans le séjour
- Terrasse individuelle podium en bois 18 m² et pergola avec son salon de jardin

PROGRAMME

VENDREDI 26 JUIN 2015

14 h 30 : Accueil

15 h 30 : Réunion Régionale des membres des comités directeurs

19 h 00 : Apéritif

20 h 30 : Dîner et soirée amicale

Accueil en continu pour les personnes qui arrivent en cours d'après-midi ou de soirée.

SAMEDI 27 JUIN 2015

8 h 00 : petit déjeuner

9 h 00 : rendez-vous au terrain de boules pour les pétanqueurs

9 h 00 : rendez-vous salle accueil pour le départ de la visite Gaec de l'oiseau

11h 00 : Pédalo (ou avant pour ceux qui ne souhaitent pas aller à la visite)

12 h 30 : Déjeuner au Domaine

14 h 00 : Départ de la randonnée ou reprise du challenge de pétanque

19 h 00 : Remise des récompenses et apéritif

20 h 30 ; Repas dansant

Accueil en continu pour les personnes qui arrivent au cours de la journée.

DIMANCHE 28 JUIN 2015

8 h 30 : petit déjeuner

10 h 00 : départ pour la visite du château de Murol

12 h 00 : Repas

14 h 00 : Départ ou après-midi libre.

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE ET FAMILIALE

ASCEE N° :

NOM	Prénom	Filiation

HEBERGEMENT Cottage de 4 personnes avec 2 chambres séparées comprenant 1 sdb et WC par chambre – lits de 90, draps non fournis	Tarif non adhérent à l'ASCEE 63 ou extérieur	Tarif adhérent à l'ASCEE 63	Nombre de personnes	Total
Nuit du 26 au 27 juin + petit déjeuner Nuit du 27 au 28 juin + petit déjeuner	25,00 € 25,00 €	17,00 € 17,00 €		
RESTAURATION				
Repas du 26 au soir	15,00 €	10,00 €		
Déjeuner du 27 midi	15,00 €	10,00 €		
Repas + soirée dansante du 27 au soir	26,00 €	18,00 €		
Repas du 28 midi	15,00 €	10,00 €		
Activités à la carte :				
Inscription challenge pétanque (samedi)	3,00 €	2,00 €		
Visite GAEC de l'oiseau (samedi matin)	0,00 €	0,00 €		
Pédalo sur le lac.(samedi matin)	0,00 €	0,00 €		
Randonnée pédestre (samedi a/m)	0,00 €	0,00 €		
Mini golf (samedi a/m)	0,00 €	0,00 €		
Piscine (samedi)	0,00 €	0,00 €		
Visite château de Murol (dimanche matin)	10,50 €	6,50 €		
TOTAL				

Règlement par chèque vacance ou chèque à l'ordre de l'ASCEE 63 **avant le 29 mai 2015**

Renseignements : Geneviève PELIGRY (04 73 29 79 34) ou Jean-Claude DESSERT (04 43 57 10 61)

27 JUIN 2015

CHALLENGE REGIONAL DE PETANQUE EN DOUBLETTE

AU DOMAINE DU LAC CHAMBON

A MUROL (PUY-DE-DOME)



REGLEMENT

I - ORGANISATION

Article N°1 : Date et Lieu

Le présent règlement complète le règlement général de la FNASCE
Le challenge régional de pétanque se déroulera :

Samedi 27 juin à MUROL – domaine du Lac Chambon (63)

L'organisation en est confiée à l'ASCEE 63

Article N°2 : Participants

Les participants au challenge devront être, adhérent ou ayant droit, d'une ASCEE appartenant à l'URASCE Auvergne et à jour de cotisation le jour de l'événement.

Chaque ASCEE de la région pourra présenter une ou plusieurs doublettes de tout âge, mixte et extérieur à condition qu'il soit titulaire de la carte d'adhérent.

Article N°3 : Inscription

Les fiches d'inscription devront être envoyées avant le 29 mai à :

**ASCEE 63
DREAL/DDT
7, rue Léo Lagrange – 63033 CLERMONT-FERRAND**

Article N°4 : Composition des poules

Les poules seront déterminées par tirage au sort et en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article N°5 : Commission d'organisation

Est mise en place pendant la durée du challenge une commission d'organisation ayant pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Elle est constituée de la façon suivante :

- le Président ou le Vice Président sport de l'ASCEE organisatrice.
- le Délégué Régional ou son représentant
- un représentant des Présidents des ASCEE présentes

II - DEROULEMENT

Article N°6 : Déroulement des rencontres

- Le concours se déroulera en doublette et par poule.
- Les parties seront tirées au sort par les organisateurs
- Dans la mesure du possible (sauf surnombre) aucune équipe de la même ASCEE ne se rencontrera en poule.
- Il y aura un concours principal, un concours complémentaire et une consolante.
- Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour le principal, les autres iront en complémentaire.
- Les perdants de la première partie après les poules iront en consolante ainsi que les perdants de la première partie du complémentaire.
- Les parties après les poules seront à élimination directe.
- Toutes les parties se jouent en 13 points.

Article N°7 : Référence à une réglementation générale

Les rencontres se dérouleront suivant le règlement en vigueur de la FFPJP, règlement complété par le règlement général de la FNASCEE.

Article N°8 : Réclamations

Les réclamations éventuelles devront être immédiatement formulées à la commission d'organisation, elles peuvent être verbales ou écrites et les décisions de cette commission sont sans appel.

Article N°9 : Règles et litiges

Les litiges seront examinés et tranchés par la commission d'organisation.

III - RECOMPENSES

Des récompenses seront attribuées :

- Trophée régional à l'équipe gagnante du Régional
- Coupe aux perdants de la finale du principal
- Coupe aux vainqueurs du complémentaire
- Coupe aux perdants de la finale du complémentaire
- Coupe aux vainqueurs de la consolante
- Coupe aux perdants de la finale de la consolante
- Coupe à la meilleure équipe féminine
- Coupe à l'ASCEE la mieux représentée

IV - ASSURANCES

Article N°10 : Couverture des risques

L'ASCEE organisatrice est titulaire d'un contrat "responsabilité civile" couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation, dont

la responsabilité pourrait lui être imputée. Cette garantie est automatiquement accordée aux ASCEE, grâce au contrat passé au niveau national par la FNASCE.

Tous les participants au challenge sont titulaires d'une assurance responsabilité civile et en individuel accident ; ces garanties sont automatiquement accordées aux membres des ASCEE grâce au contrat fédéral.

L'ASCEE organisatrice et la FNASCE déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel dus notamment à la négligence des participants.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCEE organisatrice devra faire l'objet de la part de la victime ou à défaut de son ASCEE et avant le départ de celle-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite ASCEE. Toute déclaration de sinistre devra être obligatoirement remplie par la victime, signée du Président de son ASCEE et apposée du cachet de l'ASCEE.

L'envoi sera fait à l'assurance accompagnée des documents originaux les copies étant conservées à l'ASCEE.

V - DIVERS

Article N°11 : Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge déclare accepter les dispositions du règlement sans restriction ainsi que les décisions de la commission d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Article N°12 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, L'ASCEE organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement avec la commission d'organisation ou d'annuler le challenge.

Article N°13 : horaires

9h00 : Accueil

9h30 : Début des rencontres

12h00 : Apéritif et repas

14h00 : Reprise des parties

19h00 : Remise des récompenses

FICHE INSCRIPTION REGIONAL PETANQUE DU SAMEDI 27 JUIN 2015

ASCEE :

Équipe	Joueur	Nom et prénom	N° adhérent
1	1		
	2		
2	1		
	2		
3	1		
	2		
4	1		
	2		
5	1		
	2		
6	1		
	2		
7	1		
	2		
8	1		
	2		
9	1		
	2		
10	1		
	2		

Inscriptions et règlement avant le 29 MAI 2015

ASCEE 63

DREAL/DDT

7, rue Léo Lagrange – 63033 CLERMONT-FERRAND

Avec le chèque de règlement à l'ordre de l'URASCE (1 chèque par ascee)